

Le présent contrat est passé entre:

Le Producteur

Vincent Duclos, agriculteur
demeurant à Tourves
Email : vtduclos@gmail.com

Le Consomm'acteur

Nom _____
demeurant à: _____
Tel/email: _____

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes par l'agriculteur, pour une saison comprenant **22 distributions**.
- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le **respect de la charte des AMAP**. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.
- Le consomm'acteur s'engage à **respecter la charte des AMAP**, les statuts et le règlement Intérieur de l'AMAP et à tenir au moins une permanence de distribution.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production.
- Le panier étant réglé à l'avance le remboursement est impossible, c'est pourquoi il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Termes et conditions

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole commençant le 18 mai 2016 et finissant le 12 octobre 2016. Il comprendra 22 distributions. Celles-ci se dérouleront le mercredi de 18h30 à 19h30 au lieu suivant : **cour de la cantine de l'école élémentaire de La Ferrage à Nans les Pins** pour toute la saison. Le coût du panier hebdomadaire de légumes a été établi, pour la saison d'été 2016 à 21 euros soit un montant de **462 euros** pour **22 paniers**, ou **231 euros** pour **11 paniers**, payable d'avance, chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Vincent Duclos et daté(s) du jour de l'engagement, le nombre de chèques pouvant cependant aller jusqu'à 5 maximum. **En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, acte d'engagement solidaire du consomm'acteur envers le producteur.**

Panier complet Demi panier partagé avec _____ Panier ts les 15 jours

Montant _____ euros réglé à la signature

Nb de chèques : ____ de ____ euros

Fait à _____ le _____

Vincent Duclos
Le Producteur
signature

Nom: _____
Le Consomm'acteur
signature

Le présent contrat est passé entre:

Le Producteur

Vincent Duclos, agriculteur
demeurant à Tourves
Email : vtduclos@gmail.com

Le Consomm'acteur

Nom _____
demeurant à: _____
Tel/email: _____

Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes par l'agriculteur, pour une saison comprenant **22 distributions**.
- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le **respect de la charte des AMAP**. Il approvisionnera régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.
- Le consomm'acteur s'engage à **respecter la charte des AMAP**, les statuts et le règlement Intérieur de l'AMAP et à tenir au moins une permanence de distribution.
- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production.
- Le panier étant réglé à l'avance le remboursement est impossible, c'est pourquoi il appartient à chaque consommateur de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

Termes et conditions

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole commençant le 18 mai 2016 et finissant le 12 octobre 2016. Il comprendra 22 distributions. Celles-ci se dérouleront le mercredi de 18h30 à 19h30 au lieu suivant : **cour de la cantine de l'école élémentaire de La Ferrage à Nans les Pins** pour toute la saison. Le coût du panier hebdomadaire de légumes a été établi, pour la saison d'été 2016 à 21 euros soit un montant de **462 euros** pour **22 paniers**, ou **231 euros** pour **11 paniers**, payable d'avance, chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Vincent Duclos et daté(s) du jour de l'engagement, le nombre de chèques pouvant cependant aller jusqu'à 5 maximum. **En rappelant que le principe de l'AMAP repose sur l'avance à l'agriculteur de sa trésorerie, acte d'engagement solidaire du consomm'acteur envers le producteur.**

Panier complet Demi panier partagé avec _____ Panier ts les 15 jours

Montant _____ euros réglé à la signature

Nb de chèques : ____ de ____ euros

Fait à _____ le _____

Vincent Duclos
Le Producteur
signature

Nom: _____
Le Consomm'acteur
signature